

Règlement de la Tombola Solidaire spéciale « One Health »

Organisée par l'association AFA CROHN RCH FRANCE

Article 1. Propos liminaires

L'association AFA CROHN RCH FRANCE est l'unique association nationale reconnue d'utilité publique qui soutient, informe et accompagne les malades de Crohn et de rectocolite hémorragique, et finance la recherche dans les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin.

Dans ce but, l'association organise une grande opération nationale de collecte sur l'ensemble du territoire français, sous l'intitulé de Tombola Solidaire spéciale Journée mondiale des MICI sur internet à partir du 12 mai et jusqu'au 12 juin 2023. Cette opération est ouverte à toutes personnes âgées de dix-huit ans révolus au 12 mai 2023 et résidant sur le territoire français.

Article 2. Objet

L'objectif de la Tombola Solidaire « One Health » est de permettre à l'association AFA CROHN RCH FRANCE de lever des fonds pour financer le stage des adolescents, qui permet chaque année, d'aider directement une dizaine d'adolescents atteints de maladie de Crohn ou RCH, à mieux vivre avec leur maladie.

Article 3. Modalités de la Tombola Solidaire « One Health »

La participation à la Tombola Solidaire est possible sur le site internet www.afa.asso.fr du 12 mai à 12h00 au 12 juin 2023 à 20h00 pour 1 500 tickets en ligne.

Article 4. Participation à la Tombola Solidaire « One Health »

Pour participer, il suffit au public de s'inscrire sur l'espace dédié sur le site www.afa.asso.fr et de remplir le formulaire de demande de renseignements permettant sans contestation l'identification du participant (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail, adresse complète, code postal et ville).

Les gagnants de la Tombola Solidaire seront désignés par tirage au sort, dans les conditions décrites à l'article 7 du présent règlement, parmi les participants ayant ainsi opéré.

Article 6. Lots

La Tombola Solidaire « One Health » est dotée de 25 lots offerts par des partenaires et destinés aux gagnants du tirage national pour une valeur totale de 1572,24 € :

NUMERO	LOT	VALEUR UNITAIRE
1	4 entrées au Parc Astérix	236
2	4 places de spectacle Arnaud Demanche + une rencontre privilégiée en loge	140
3	1 COFFRET NITRO - SIPHON COLD BREW + 10 cartouches Mastrad	126,5
4	1 carte cadeau Parfumerie	100
5	4 places pour le spectacle de Brahms	84
6	1 portrait réalisé par la dessinatrice Stomie Busy	80
7	1 portrait réalisé par la dessinatrice Stomie Busy	80
8	4 entrée au Musée du Quai Branly + 1 catalogue	80
9	1 cure découverte des jus ByJardin	60
10	1 chèque cadeau Le Ptit Newold	50
11	1 chèque cadeau Le Ptit Newold	50

12	1 carte cadeau Popee	50
13	1 CHALUMEAU DE CUISINE + 1 RECHARGE DE GAZ (250ml) Mastrad	39,5
14	1 ceinture adulte Libelté	39
15	1 ceinture adulte Libelté	39
16	1 ceinture adulte Libelté	39
17	1 Routine Hygiène parfaite - Gel nettoyant + Papier toilette Popee	38,9
18	1 Coffret cadeau parfumé à la Verveine Marius Fabre	36,2
19	1 Coffret cadeau parfumé à la Verveine Marius Fabre	36,2
20	1 repas pour 2 personnes Maison Montaigu	32
21	1 repas pour 2 personnes Maison Montaigu	32
22	1 repas pour 2 personnes Maison Montaigu	32
23	1 panier de fruits de 3kg Les Vergers de Gally	30
24	6 cocottes individuelles	23,94
25	1 paire de boucles d'oreille de la marque Amrita	18

Article 7. Tirage

Le tirage au sort aura lieu le 13 juin 2023 à 14h00 en présence de plusieurs témoins indépendants de l'association AFA CROHN RCH France.

Article 8. Annonce des Gagnants de la Tombola Solidaire « One Health »

La liste des gagnants désignés par les tirages au sort sera publiée sur notre site internet www.afa.asso.fr. Les gagnants des lots seront contactés par mail ou téléphone à partir du 13 juin 2023. Les lots seront remis en main propre sous présentation d'une pièce d'identité au siège de l'afa 32 rue de Cambrai 75019 Paris ou envoyés gratuitement par courrier ou livraison à l'adresse indiquée par le participant.

Article 9. Valeurs des lots

La valeur totale de lots est estimée à 1572,24 €. Les lots ne pourront pas être échangés sous quelque forme que ce soit, y compris par leur valeur en espèces.

Article 10. Données personnelles

Les gagnants autorisent l'organisation à utiliser leurs noms, prénoms, ville de résidence lors de toute opération publique promotionnelle liée à ce tirage et à la Tombola Solidaire sans que cette utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que le prix à gagner.

Article 11. Traitement des données

Les renseignements fournis par la participation (nom, prénom, mail, téléphone, adresse postale) peuvent figurer sur un fichier informatique. Il est possible de demander à ne pas y être inscrit, d'en être retiré ou d'y avoir accès à tout moment, ceci conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 12. Modification, prolongation et annulation

L'association AFA CROHN RCH FRANCE se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier, d'annuler tout ou partie de la Tombola à tout moment, si des circonstances indépendantes de sa volonté ou un cas de force majeure l'exigent. Elle se réserve le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 13. Accès au Règlement

Le règlement peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du siège de l'association AFA CROHN RCH FRANCE dès le début de la campagne et dans les deux mois suivant le tirage au sort soit au plus tard le 12 août 2023. Il est également disponible sur le site de l'afa www.afa.asso.fr.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités de la Tombola Solidaire, à l'interprétation du règlement, aux tirages au sort ayant désigné les gagnants.

Article 14. Modalités finales

Le simple fait de participer à la Tombola Solidaire implique l'application pure et simple du présent règlement. Les parties prenantes à cette Tombola Solidaire « One Health » reconnaissent la compétence des juridictions de Paris (France) pour la résolution de tout litige résultant du présent Règlement ou s'y rapportant.

Fait à Paris, le 6 avril 2023

Certifié exact, la Présidente, Corinne DEVOS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.